

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délivrance et renouvellement Question écrite n° 77479

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la mise en oeuvre de la réforme relative à la simplification des procédures applicables aux CNI et aux passeports. Dans son courrier, en date du 3 mars 2010 adressé aux maires, il demandait, d'une part, que les simplifications annoncées puissent être appliquées sans délai et, d'autre part, il précisait qu'il saisirait « dans les tous prochains jours le Conseil d'État d'un projet de décret qui modifiera dans le sens évoqué [...] la réglementation applicable ». Il souhaiterait savoir comment on peut appliquer sans délai une réglementation qui doit être prise sur la base d'un décret qui n'est pas encore paru mi-avril.

Données clés

Auteur: M. Alain Rodet

Circonscription: Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 77479 Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4628 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)